

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « FERCHER PAYS FLORENTAIS »  
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 23 FEVRIER 2010 à 18 h**

**Salle de réunion du conseil communautaire – Place de la République  
18400 SAINT FLORENT-SUR-CHER**

**Rappel de l'ordre du jour**

**ORDRE DU JOUR**

- 1 ☛ Approbation du procès verbal du Conseil Communautaire du 16 décembre 2009.**
- 2 ☛ Orientations budgétaires**
- 3 ☛ Avenants à la création des régies des deux campings**
- 4 ☛ Chemins de randonnée de pays**
- 5 ☛ Désignation d'un nouveau membre à la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées**
- 6 ☛ Demande de subvention auprès du Conseil Général (voirie 2010)**
- 7 ☛ Renouvellement de la ligne de trésorerie**
- 8 ☛ Création d'un poste de contrat d'accompagnement pour l'emploi - passerelle**
- 9 ☛ Prime de service et de rendement**
- 10 ☛ Informations diverses**
- 11 ☛ Questions des conseillers**

L'an deux mil dix, le mardi vingt-trois février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de FerCher Pays Florentais, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de communes, à Saint-Florent-sur-Cher, sous la présidence de Monsieur DIDELOT Bruno.

Etaient présents : Mmes et MM. MORINEAU Claude (ayant reçu pouvoir de JACQUET Marc excusé) - CACCIA Didier – MERCIER Nadia (ayant reçu pouvoir de BREUILLE Sylvie excusée) – DEMAY Françoise - JOLY Daniel – DIDELOT Bruno - FOUTIEAU Claude – JOLIVAT Jean-Claude – OMBREDANE Marc – CHABANCE Fabrice – RENIAUT Bernadette - MARTIN Nathalie – BONNET Michel - GONTHIER Gilles (délégué suppléant remplaçant de JEANZAC Serge excusé) - RADUJET Eric - THOMAZIC Thierry – LEDYS Francis – CALIO François

Secrétaire de séance : M. RADUJET Eric  
Etait également présent : M. PRIEUX Loïc,  
Etait également excusée : Mme MATHELON Mireille

**1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2009**

Monsieur le Président demande l'avis des membres du Conseil Communautaire concernant le procès-verbal de la réunion de conseil du mercredi 16 décembre 2009.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve, le procès-verbal de la réunion du conseil du mercredi 16 décembre 2009.

**2 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1 , 1.3312-1 et L. 4311 du CGCT, les communes de 3500 habitants et plus doivent organiser un débat d'orientation budgétaire qui doit donner lieu à une délibération du Conseil Communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget ; ces orientations ont été examinées à la commission finances et à celle de l'eau et assainissement le mardi 2 février 2010.

Les chiffres sont donnés sous réserve de la vérification de la trésorerie.

**Budget Général :**

Les résultats de l'exécution du budget général sont les suivants :

	Résultat de clôture 2008	Part affectée au budget 2009	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	-37809,69 €		10 778,75 €	-27 030,94€
Fonctionnement	1 119 497,27 €	365 224,69 € pris sur l'excédent 2008	360 774,22 €	1 115 046,80 €
Total	1 081 687,58 €	-365 224,69 €	371 552,97 €	1 088 015,86 €

A noter que la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée.

Les équipements touristiques sont systématiquement déficitaires en fonctionnement.

Les restes à réaliser sont les suivants :

En dépenses	En recettes
<b>182 150 €</b>	<b>92 980 €</b>
Zone d'activités (études) 19 630 €	
Matériel Divers 23 169 €	
Travaux piscine & centre technique 117 662 €	Subventions piscine (Région, Etat)
Aire Accueil 21 689 €	

**Prévision des recettes de fonctionnement 2010 :**

On peut espérer des recettes 2010 du même ordre qu'en 2009, si on en croit les promesses officielles, suite aux réformes en cours.

En 2009, les recettes sont supérieures à celles prévues, dues entre autres à un nombre d'entrées en hausse pour la piscine et pour les campings, ainsi qu'à des remboursements d'assurances.

prévu : 1 456 279 €

réalisé : 1 496 271 €

**Prévision des dépenses de fonctionnement 2010 :**

On prévoit des dépenses de fonctionnement similaires à 2009, si les frais de personnel restent modérés,

Le montant des remboursements pour les intérêts d'emprunt 2010 est de 26 000 €

### **Prévision des recettes d'investissement 2010**

Des demandes de subventions sont envisagées pour l'aménagement de la ZAC, la construction d'un bâtiment multisports et pour les travaux de voirie. Une inscription de 40 % du montant hors taxe des travaux est prévue en attendant les confirmations. Avec le virement de la section de fonctionnement, le FCTVA, la réserve du 1068, les recettes devraient approcher la somme de 2 300 000 €.

### **Prévision des dépenses d'investissement 2010**

Le remboursement en capital des emprunts s'élève à 28 000 €

Participation : Internet pour tous 24 502 €

Aménagement de la ZAC 600 000 €

Travaux voirie 149 500 €

Bâtiment multisports 1 000 000 €

Sont également envisagés d'autres investissements : un broyeur à végétaux pour le centre technique, un véhicule d'occasion pouvant transporter plusieurs passagers, des équipements extérieurs ludiques à la piscine, des panneaux de signalisation pour le parcours de canoë- kayak, des panneaux touristiques pour la vallée du Cher.

### **Taux des quatre taxes :**

Bien que les taux n'aient pas augmentés depuis 2003, compte tenu de la situation économique, et des réformes fiscales en cours, il ne paraît pas opportun d'accroître la pression fiscale cette année ; C'est aussi le conseil donné par les services fiscaux au Président lors d'une réunion qu'il a eu à la Trésorerie Générale à Bourges. La suggestion est d'améliorer le CIF en corrélation avec la prise de compétences « ordures ménagères ».

M. CACCIA demande si des travaux supplémentaires seront pris en charge à la piscine. Le Président lui répond que théoriquement, les assurances respectives de la Communauté de communes et des entreprises devraient financer les frais engagés, afin de remédier aux malfaçons.

M. JOLIVAT demande si le coût des études et de la maîtrise d'œuvre est inclus dans le montant estimatif de la salle multisports. M. DIDELOT lui répond de manière affirmative, mais cette somme n'est qu'une estimation.

### **Budget eau**

Les résultats de l'exécution du budget eau 2009 sont les suivants :

	Résultat de clôture 2008	Part affectée à l'investissement 2009	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009
<b>Investissement</b>	+ 72 817,59 €		- 90 704,45 €	- 17 886,86 €
<b>Fonctionnement</b>	+ 490 574,67 €		+ 116 433,98 €	+ 607 008,65 €
<b>Total</b>	+ 561 943,55 €		+ 25 729,53 €	+ 589 121,79 €

Les restes à réaliser sont les suivants :

<b>En dépenses : 253 500,00 €</b>	<b>En recettes : 76 099,00€</b>
<u>Chapitre 20</u> : 19 590 € (Diagnostic eau- DUP St-Florent)	<u>Chapitre 13</u> : 76 099,00 € (Subventions attendues)
<u>Chapitre 21</u> : 28 000 € (Réseau eau + achat compteurs)	
<u>Chapitre 23</u> : 205 910 € (Bois vert- Petite Chaussée)	

### **Prévision des recettes d'investissement 2010:**

Elles se composent des amortissements, de l'affectation du fonctionnement et du virement de la section de fonctionnement, et de subventions pour la protection du captage de Saint-Florent-sur-Cher ; et également d'un reste à réaliser de subventions pour les travaux de Bois Vert et de la rue de la Petite Chaussée.

### **Prévision des dépenses d'investissement 2010 :**

-13- Amortissements de subventions :

10 500.00 €

-16- Capital de l'emprunt	90 200.00 €
-205- logiciel Segilog	5 000.00 €
-20- DUP Protection puit captage de St Florent	20 000.00 €
-20- Etude diagnostic approvisionnement en eau sur FerCher (Safege 9 000 € + 30 000 €)	39 000.00 €
-21- Compteurs à télé relevage	50 000.00 €
-21- Système de chloration pour le château d'eau	8 000.00 €
-21- Réseaux d'adduction d'eau (non prévus)	23 281.00 €
-21- outillage industriel	20 000.00 €
-23- Télégestion des alarmes sur pompes eau	10 000.00 €
-23 - Nouveau réseau quartier Jean-Baffier	34 000.00 €
-23- Nouveau réseau rue des Jardins	20 000.00 €
-020-Dépenses imprévues	40 000.00 €
<b>Sous- Total :</b>	<b>369 981.00 €</b>

Avec le déficit reporté et les restes à réaliser, les dépenses d'investissement se rapprochent d'un montant de 650 000 €.

### **Budget assainissement :**

**Les résultats de l'exécution du budget assainissement 2009 sont les suivants :**

	<b>Résultat de clôture 2008</b>	<b>Part affectée à l'investissement 2009</b>	<b>Résultat de l'exercice 2009</b>	<b>Résultat de clôture 2009</b>
<b>Investissement</b>	+ 149 472,45 €		- 22 525.68 €	+ 126 946.77 €
<b>Fonctionnement</b>	+ 304 464,55 €	78 527,55 €	+ 70 075.44 €	+ 296 014.4 €
<b>Total</b>			+ 47 549.76 €	+ 422 959.21 €

**Les restes à réaliser sont les suivants :**

<b>En dépenses : 183 257 €</b>	<b>En recettes : 107 127 €</b>
<b>Chapitre 23 :</b> Bois vert 134 677 € Petite Chaussée 45 000 € Télégestion des stations 3580 €	<b>Chapitre 13 : subventions</b> Bois vert 27 900 € Petite chaussée 5 410 € Diagnostic réseaux 17 454 € Stations épuration 4 363 € <b>Chapitre 16 :</b> Emprunt non réalisé 52 000 €

### **Prévision des recettes d'investissement 2010:**

Elles se composent des amortissements, d'un excédent de clôture, d'un virement de la section de fonctionnement et d'un reste à réaliser de subventions de 107 127 €.

### **Prévision des dépenses d'investissement 2010**

-13- Amortissements de subvention :	2 203.00 €
-16- Capital de l'emprunt + ICNE :	57 100.00 €
-20- Licence Segilog	1 000.00 €
-21- Outillage industriel (ex. : pompe)	6 000.00 €
-21- Travaux sur réseaux (non prévus)	40 000.00 €
-23- Télégestion SNEF « 2° tranche » :	25 000.00 €
-23- Séparation des réseaux EU à Lunery :	25 000.00 €
-23- Travaux quartier Jean-Baffier (1 <sup>ère</sup> tranche) :	37 000.00 €
-23- Chemin du Grand-Breuil :	11 776.00 €
	+ 11 627.00 €
-020-Dépenses imprévues :	34 252.00 €
<b>Sous- Total :</b>	<b>250 958.00 €</b>

Restes à réaliser dépenses : 183 257.00 €

(télégestion des stations d'épuration + conduite eaux usées rue de la petite chaussée + réseau assainissement Bois Vert)

Le total des dépenses d'investissement serait d'environ 434 215 €.

La commission a approuvé ces orientations budgétaires 2010 au vu des informations présentées.

Le Conseil Communautaire donne acte à Monsieur le Président du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2010 et sur les investissements envisagés, ainsi que sur les sources de recettes prévisionnelles permettant un équilibre des différents budgets.

### **3 - AVENANTS A LA CREATION DE LA REGIE DES CAMPINGS**

Il est proposé de modifier certains articles de la création des régies relatives aux deux campings soient les délibérations n° 2002/04/11 et n° 2002/04/15, lesquelles datent de l'année 2002.

article 2 : Cette régie est installée, place de la République, 18400 Saint-Florent-sur-Cher

article 3 : La régie fonctionne suivant les dates déterminées chaque année

article 4 : La régie encaisse les produits suivants :

Droits de stationnement par jour, par personne et par emplacement (tente, caravane ou camping-car)

Forfait par jour pour les garages morts et l'électricité.

article 7 : La date limite d'encaissement par le régisseur des recettes est fixée suivant la date de fermeture.

article 8 : Un fonds de caisse d'un montant de 80 euros est mis à la disposition du régisseur.

Les autres articles ne changent pas.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve les modifications apportées aux deux régies des campings concernant les articles ci-dessus.

### **4 - CHEMINS DE RANDONNEE DE PAYS**

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Cher, représentant local de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, a entrepris la conception d'un sentier de Randonnée de Pays, qu'il se propose de dénommer « La Champagne Berrichonne, entre Cher et Arnon », en s'appuyant sur les sentiers existants du Tour du canton de Charost et des sentiers de la Communauté de communes FerCher-Pays Florentais. La Commission nationale « sentiers et itinéraires » de la Fédération Française de Randonnée Pédestre a validé l'avant projet lors de sa séance du 29 novembre 2009. Pour l'homologation définitive de ce GRP, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre demande que le Conseil communautaire prenne la délibération suivante, et se prononce pour la validation de ces sentiers et leur inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) :

Il est proposé, après examen cartographique du tracé prévu, que le Conseil communautaire, conscient de l'intérêt touristique de ce projet :

- accepte le tracé figurant sur la carte annexée,
- souhaite maintenir l'emprise du tracé dans le domaine public, en demandant son inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- recommande aux communes concernées d'assurer l'entretien du tracé pour un usage pédestre,
- autorise la réalisation du balisage, selon les normes nationales en vigueur proposées par la Fédération Française de Randonnée.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte le tracé du nouveau GRP et le valide ; il accepte également de donner toutes les autorisations et se prononce pour l'inscription des sentiers au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR).

### **5 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE A LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE AU X PERSONNES HANDICAPEES**

Madame Michelle IWANOW, conseillère municipale à Villeneuve sur Cher s'est portée volontaire pour faire partie de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver sa désignation comme membre de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve la désignation de Madame Michelle IWANOW, conseillère municipale à Villeneuve sur Cher, comme membre de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

## **6 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

L'estimation pour les travaux de voirie à effectuer au cours de l'année 2010 sur les communes de Civray, Primelles, Saint-Caprais, Saint-Florent sur Cher, Villeneuve sur Cher s'élève à un montant de 149 500 € H.T.

Il est proposé de solliciter une subvention du Conseil Général à hauteur de 50% de cette somme.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver cette demande de subvention relative aux travaux de voirie prévus en 2010.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la demande de subvention sollicitée auprès du Conseil Général de 50% du montant des travaux de voirie estimés pour l'année 2010, soit 74 750 € H.T.

## **7 - RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Suite à l'avis favorable de la commission finances et du bureau, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € sur une durée d'un an renouvelable, auprès de la Caisse d'Epargne, sachant que les frais de non utilisation s'élèvent à environ 500 € par an.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à renouveler la ligne de trésorerie pour un an et pour un montant de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne.

## **8 - CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'EMPLOI - PASSERELLE**

Il est proposé de créer un poste à temps non complet pour une durée de un an (soit 30 heures) au sein du service administratif, dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi-passerelle, à partir du 15 mars 2010.

Cette mesure permet à un jeune de se former et de consolider ses acquis, sachant que la rémunération est prise en charge par l'Etat à hauteur de 90 % du smic.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents la création d'un poste à temps non complet, soit 30 heures, pour une durée de un an, au sein du service administratif, dans le cadre d'un contrat d'accompagnement pour l'emploi-passerelle, à partir de la mi-mars 2010.

## **9 - PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT**

Le décret n° 2009-1558 et l'arrêté du 15 décembre 2009 ont remplacé le décret et l'arrêté de 1972 qui instauraient le fondement juridique de la prime de service et de rendement attribuée éventuellement aux ingénieurs, aux techniciens et aux contrôleurs de travaux.

Cette prime est calculée à partir d'un montant de référence annuel par grade et n'est plus indexée sur la valeur du point d'indice.

Compte tenu de l'équivalence des grades entre les fonctionnaires de l'Etat et territoriaux pour le régime indemnitaire, le taux de base annuel de la PSR par grade est égal à :

Grades concernés	Taux	Montant annuel
Contrôleur	4 %	986 €
Contrôleur Principal	5 %	1289 €
Contrôleur en Chef	5 %	1349 €
Technicien supérieur	4 %	1010 €
Technicien supérieur principal	5 %	1330 €
Technicien supérieur en Chef	5 %	1400 €
Ingénieur	6 %	1659 €
Ingénieur Principal	8 %	2817 €
Ingénieur en Chef de classe normale	9 %	2869 €
Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle	12 %	5523 €

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre en compte ce changement de fondement juridique et d'appliquer le nouveau calcul de l'indemnité de service et de rendement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, avec 19 voix pour et une contre, approuve le nouveau mode de calcul de la prime de service et de rendement et accepte de tenir compte de son nouveau fondement juridique.

## **10 – INFORMATIONS DIVERSES**

- Mouvements de personnel : Rappel du décès de Nathalie PRUNEAU le 25 janvier 2010. Arrivée de M. CODAN au service de l'eau le 1<sup>er</sup> mars 2010.
- Piscine : remise en exploitation à compter du 17 février 2010, après la vidange semestrielle. La vidange a permis de mettre en évidence des fuites, qui pourraient être dues au produit d'étanchéité utilisé. Des dispositions particulières sont prises en attendant d'avoir des précisions sur les travaux de réparation.
- Aire d'accueil : les travaux sont terminés et le nouveau règlement est appliqué.
- ZAC : La Préfecture du Cher demande des compléments au dossier de création, et notre mandataire TERRITORIA a été sollicité pour fournir des éléments complémentaires début mars 2010.
- Le syndicat d'électricité SDE 18 rappelle que la proximité des arbres près des lignes électriques peut nécessiter un élagage, compte tenu des distances minimales à respecter entre les lignes et la végétation, et que le propriétaire peut être tenu pour responsable des dégâts causés aux lignes. Il est conseillé de contacter ERDF avant d'entreprendre des travaux au 02 48 57 62 84.
- Adhésion de FerCher au syndicat SICTOM de Champagne Berrichonne : les communes membres du syndicat sont appelées à délibérer sur le sujet.
- Travaux en cours :

Des travaux se poursuivent rue de la petite chaussée et rue du Grand Breuil pour permettre l'extension du réseau d'assainissement collectif.

- Jours exceptionnels accordés au personnel :
  - 14 mai (pont de l'ascension)
  - 24 mai (lundi de pentecôte)
  - 12 novembre (pont du 11 novembre)
  - 24 décembre (veille de Noël)
  - 31 décembre (veille du nouvel an)

La séance a été levée à 19 heures dix

Le secrétaire, Eric RADUJET